

## Le mot du Président

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter au nom du comité et en mon nom tous mes vœux pour cette nouvelle année qui commence.

Nous espérons vous revoir régulièrement dès début mars en bonne forme au club pour pratiquer notre passion commune.

Bien sûr, vous recevrez dès que possible le calendrier des permanences contenant aussi les dates clefs des manifestations mais puisque nous en sommes aux bonnes résolutions de nouvel an, je souhaite que tout le monde fasse un effort pour respecter ses tours de service. C'est une aide que nous nous rendons mutuellement et qui ajoute à la cohésion du club, comme par ailleurs les journées de travail ou l'assemblée générale où nous déplorons toujours trop peu de monde.

Bien des travaux sont prévus mais dépendent beaucoup de nos finances ainsi que des bonnes volontés de chacun. Ce qui me tient le plus à cœur avant même le plaisir de pouvoir pratiquer notre passion c'est la sécurité. C'est pourquoi j'aimerais bien sécuriser le pas de tir 50m qui sert bien souvent au tir gros calibre. Pour le 25m, nous allons essayer de remettre en état les cibles pivotantes afin de redonner au club un atout de plus. Dans un autre registre, le club-house ainsi que la salle 10m auraient bien besoin d'une rénovation. Bref les projets ne manquent pas.

Nous avons aussi cette année beaucoup de nouveaux arrivants à intégrer et je vous demande de faire tout votre possible pour que ces personnes se sentent à l'aise chez nous. On est toujours un peu perdu au début dans un club et notre discipline requiert quand même beaucoup de sécurité. Les anciens doivent donc être aux premières loges pour conseiller les nouveaux.

L'année qui se profile va être riche en rebondissement puisque nous aurons à élire un nouveau président de la République mais aussi et surtout parce que la nouvelle loi sur les armes va être mise en pratique.

Cette nouvelle loi doit en principe moderniser l'ancienne, datant de 1939 et qui a déjà été maintes fois revisitée.

Cette ancienne loi comportait 8 catégories, la nouvelles n'en comportera que 4 ! Cette loi ayant été votée au sénat il ne manque que les décrets d'application et les modalités de classement des armes. C'est là que le bât blesse !

En effet, le problème porte sur les armes de premières catégories. Celles-ci risquent de tomber dans la nouvelle catégorie A qui est...interdite au public ! Dans cette catégorie se trouvent les armes conçues pour la guerre mais également les armes présentant une même dangerosité. La dangerosité étant appréciée en fonction du calibre et du nombre de coups pouvant être tirés sans recharger.

Pour l'instant, tout est encore dans le flou vu que les modalités de classement ne sont pas connues. La FFT et le comité Guillaume Tell se bat pour que les tireurs sportifs, ayant acheté leurs armes dans le cadre légal de l'ancienne loi, ne soient pas pénalisés mais rien n'est moins sûr.

Les derniers évènements tragiques en Belgique, en Italie mais aussi chez nous à Marseille impactent fortement l'opinion publique. Les politiques surfent donc sur la vague sécuritaire et en profitent pour faire de la surenchère au détriment des tireurs sportifs respectueux de la loi.

Le Vice-Président du club et moi-même avons personnellement écrit à nos députés et même au Premier Ministre pour essayer de les sensibiliser sur l'éventuel problème de spoliation qui découlerait d'une application non nuancée de cette loi. Les réponses qui nous sont parvenues sont bien sûr des plus vagues.

Je ne peux hélas pas vous donner plus d'information actuellement. Le texte de la nouvelle loi sera bientôt disponible sur le site du club.

Bon, ne nous laissons pas abattre ! Je pense que le décret d'application ne sera pas trop défavorable aux tireurs sportifs mais restons vigilants.

En attendant, je vous souhaite à nouveau une très belle année 2012 et j'espère vous voir nombreux, et investis, dans votre club.

Cordialement

André Roger - Président